

## 1ère étape de la Division Régionale Excellence Arcs à Poulies

samedi, 21 avril 2018

Horaires :	
9 h 30	Ouverture du greffe
9 h 45	Inspection du matériel
10 h 00	Echauffement de 30min
10 h 30	Début des tirs
Pause 1 heure	

Lieu :
La compétition se déroulera :
Terrain des Fontenelles, chemin du Villaret
72000 LE MANS
GPS 48°10mn10s N;0°14mn0S E (fléchage)
Christine COQUARD Tél : 06.17.73.67.16
Mail : christine.coquard@numericable.fr

Important :
Présentation obligatoire d'une "attestation de licence" avec photo sur papier ou dématérialisée, ou communication du N° de licence (ou nom-prénom) avec justificatif officiel d'identité, ou passeport sportif comportant la photo et le N° de licence, avec autorisation parentale signée pour les mineurs.
Tenue d'équipe et chaussures de sport, style tennis, obligatoires pour la compétition et les podiums.
Les équipes de clubs sont inscrites pour la saison de DRE et affichées sur le site internet: <a href="http://www.arc-paysdelaloire.fr">http://www.arc-paysdelaloire.fr</a>
* possibilité d'ouvrir la compétition en fonction des places disponibles après inscription définitive de tous les archers qualifiés

Récompenses :
Une coupe à la 1ère équipe de chaque catégorie à l'issue de la 3eme étape

Modalités :
Blasons suivant réglementation FFTA
Compétition fermée / <del>Ouverte</del> *

Informations :
Restauration sur place possible (sandwich, viennoiseries, barres chocolatées, boissons chaudes (café, chocolat), froides...)

Qualifications :
Rythme de tir en AB/CD ou ABC
en fonction du nombre de cibles
2 fois 6 volées de 6 flèches

Phases éliminatoires et finales :
Suivant réglementation FFTA